



VERSAILLES

Porchefontaine Conseil de quartier

Conseil de quartier du 9 mars 2010

COMPTE-RENDU

ETAIENT PRESENTS :

Présidente : Martine Schmit

Vice-Président : Michel Lefevre

Conseiller municipal de l'opposition : Sylvain Lobbe

Collège des associations

Arielle Breyer-Damery pour la PEEP, Marie-Madeleine Hooge pour le RESP, Agnès Savignac pour VEI, Stéphane Chambris pour l'association des commerçants de Porchefontaine ACAPV, Nicolas Etiévant pour le CLAP53, Bernadette Perrutel pour Sesakinouf, Bernard Jacob pour l'Ordre de Malte

Collège des habitants

Antoine Divan, Francis Flamand, Jean-Philippe Leroy, Jean-Paul Neveux, Christian Rey-Renaux, Laure Dispan de Floran, Isabelle Lallemand, André Montialoux, Caroline Prouff

Personnes nommées

Pierre Arnaud, Marie-Christine Claraz, Janine Meurin, Francis Naudin, Simone Prost, Dominique Walgraeve, David Crépy

Absents excusés :

Xavier Bloch pour l'ALEPP, Raphaël Benda

Absents :

Julie Axisa, Mélissa Bellier, Fontaine de Gaïa, SOS Victimes 78, Tanguy de la Laurencie

Invités : Echo des Nouettes représenté par Marie-Jo Jacquey

- : -

I. Absence de représentants d'associations au Conseil

Le Conseil de quartier s'interroge sur l'absence répétée des représentants d'associations. En l'occurrence, Fontaine de Gaïa, dont le représentant est venu une fois au Conseil et SOS Victimes 78 qui n'a jamais été présente.

La question est de savoir si l'absence prolongée d'une association ne pourrait pas permettre pas à une autre association (la prochaine élue sur la liste des associations qui se sont présentées) de participer au Conseil.

II. Compte-rendu du conseil du 26 janvier

Un rectificatif est demandé à propos des grilles du jardin du square Lamôme, l'intervention au Conseil privilégiait la forme de la grille du passage rue de Montbauron (avenue de Paris) et non celle de l'Heure Joyeuse.

III. Permanences

- Compte-rendu de la permanence du 13 février

Les personnes réunies n'ont pas eu de visiteurs mais ont travaillé sur des sujets relatifs à l'environnement du quartier et notamment sur le problème des voies ferrées. A Porchefontaine, les habitants ne peuvent pas les ignorer, et il est indispensable que la SNCF n'ignore pas les habitants du quartier. Problèmes de bruit, de qualité du paysage (une taille des talus tous les ans voire 3 fois par an, alors qu'elle n'intervenait que tous les 10 ans autrefois), problèmes de vibration, de sécurité (personnes sur les talus), de vitesse des trains. Un texte a été produit qui pourrait être diffusé sur un blog. Un effort de communication est essentiel pour informer les habitants. Il peut passer par le site de la ville.

- Prochaine permanence : 13 mars, assurée par Janine Meurin et Antoine Divan.

- Le Conseil de quartier a beaucoup fait pour informer les habitants de la permanence et pense qu'il faut peut-être accentuer la visibilité du Conseil sur la place du marché, par un affichage ? et, aux beaux jours, la tenue de la permanence sur la place ?

IV. Compte-rendu de Michel Lefevre sur les talus des voies SNCF

Michel Lefevre a participé à un comité intergares et exposé le problème de la coupe des talus. Il faut savoir que les feuilles qui tombent sur les voies entraînent de nombreux retards. Cette nuisance assez importante est centrale dans la réflexion de la gestion des voies.

Un premier accord avait conclu à une coupe sur 1,50 m. Cet accord pourrait désormais entrer dans une réflexion du type de la convention tripartite (SNCF, Commune, Région.) signée pour les communes de Vanves et des Clayes sous Bois. Cette convention engage la commune à gérer les parties de talus qu'elle aménage. Elle fonctionne bien et peut être envisagée pour Versailles. La SNCF est séduite par l'idée de faire travailler sur le sujet des étudiants de l'école du Paysage.

Le conseil de quartier propose de faire une réunion afin de préparer la prochaine rencontre avec la SNCF. Michel Lefevre préfère que le sujet de l'environnement soit traité en comité inter-gares et que le problème de la coupe soit vu directement avec un représentant de la SNCF.

Intéressés par le groupe de travail sur les talus : Francis Flamand, Pierre Arnaud. A étoffer par la suite. Une date de réunion sera diffusée aux membres du conseil.

V. Travaux des commissions

a) Commission Circulation

Réunion avec Mr Claudel, Directeur Général des services techniques de la Ville, mardi 2 mars 2010, au cours de laquelle ont été exposés 4 points de réflexion :

1) L'aménagement de l'avenue de Porchefontaine

Proposition de la Commission : création d'une piste cyclable sur la voie montante ; la largeur de la rue n'étant pas suffisante, la Commission propose de reporter le stationnement entre les arbres.

Cependant, la longueur actuelle entre les arbres est insuffisante (6m au lieu des 8 m souhaitables pour protéger les arbres).

Solutions possibles :

- . procéder à l'abattage de certains arbres (Commission n'y est pas favorable)

- . supprimer le stationnement (ce qui engendrerait une gêne notamment pour les commerces)

- . utiliser l'un des trottoirs (pose la question de la cohabitation piétons/vélos car même si les piétons, qui utilisent actuellement davantage le trottoir opposé, sont incités à traverser pour emprunter le côté opposé, il y aura toujours des personnes sortant des commerces ou des habitations qui pourront être heurtées par des cyclistes, auquel cas la responsabilité du maire pourrait être engagée.

Conclusion : Mr Claudel n'est pas hostile à une réflexion approfondie avec les Services quant à la faisabilité d'une piste cyclable avenue de Porchefontaine avec mise à plat des contraintes et cahier des charges précis.

Le Conseil a vocation à penser aux besoins des habitants de demain.

Le passage piéton devant la gare de Porchefontaine a été aménagé mais toujours pas de lumière.

2) Bornes de stationnement gratuit 15 minutes

Le quartier ne dispose que d'une borne. La commission souhaite l'installation de deux nouvelles bornes rue Yves le Coz : l'une devant la Poste, l'autre près de la Maison de quartier et de la boulangerie rue Coste. Le Conseil sollicite ces installations.

Remarque : La place handicapée rue Coste devant la pharmacie est inaccessible.

3) Circulation des poids-lourds rue Rémont

Nuisances et dommages causés sur les clôtures des riverains sont rappelés. La Commission a proposé la mise en place d'une sortie du quartier en haut de la rue Rémont : évacuation facilitée pour les cars du centre aéré ou les camions du club hippique. Elle demande également une mise à jour de la signalétique : panneau indiquant Versailles Centre, en plus de celui indiquant Porchefontaine et panneau « interdit aux plus de 3,5 tonnes ».

Mr Claudel, qui a bien accueilli l'idée d'une mise à jour de la signalétique, a en revanche mis en garde la Commission sur la création d'une circulation de transit en direction de l'A86 avec les nuisances associées : distance concernée trop longue, visibilité moyenne, difficulté de restreindre la voie montante qu'aux seuls camions. Il doute que, même aménagé, le rond-point du centre aéré n'incite les poids lourds à faire demi-tour. Quant au portique pour limiter l'accès des camions, sa gestion en est très compliquée.

Cependant il est n'est pas opposé à l'idée d'une circulation alternée, réglée par des agents municipaux, lors de circonstances exceptionnelles (championnat hippique par exemple, grand match ...). Il

La commission propose également la suppression de 2 places de stationnement au carrefour rue Rémont et chemin du Cordon pour permettre le passage des cars ou camions qui s'y trouvent régulièrement coincés.

4) Contre-sens rue Molière pour desserte de la Poste

Du fait du risque de collision, la commission a demandé la suppression de ce contre-sens.

La commission évoque également la possibilité de matérialiser plus nettement cette partie à double-sens avec des bornes plastiques, par exemple, ce qui ne semble pas envisageable car elle créerait une gêne pour la circulation des semi-remorques qui empruntent cette section de la rue Molière pour rejoindre la rue Boileau.

b) Commission Jardin

Elle doit se réunir prochainement pour étudier un aménagement paysager de l'entrée du quartier rue du Pont Colbert et rencontrera la commission Circulation. La Commission réfléchira également sur l'inauguration du jardin.

Le dallage cassé sur la place du marché nécessiterait une réparation à court terme, à lier à long terme aux réflexions de la commission Jardin.

c) Commission Commerce

Le propriétaire de la pizzeria située rue Yves le Coz a obtenu l'autorisation municipale d'installer une protection démontable, l'été, de sa terrasse.

Le Conseil souhaite que soit redemandé le tracé d'une ligne blanche pour faciliter la circulation et l'entrée/sortie des véhicules du nouvel immeuble rue Yves Le Coz.

Les deux boutiques du nouvel immeuble ont été vendues : s'installeront un restaurant japonais à l'angle de la rue et un commerce de services.

A l'angle de la rue Lamartine et de la rue Albert Sarraut s'installe un commerce de scooters.

VI. Limites des quartiers de Porchefontaine et des Chantiers

Il est rappelé les incohérences de ces limites tant au niveau avenue de Paris (n°98) que du haut de la rue du Pont Colbert. La Commission urbanisme a recueilli le zonage du quartier sur le plan électoral (zonage lié à l'élection du conseil de quartier). Elle doit travailler sur d'autres zonages (paroisse, école, bureaux de vote). Sont évoqués le souhait de travailler avec le conseil de quartier des Chantiers et celui de faire participer des riverains concernés de l'avenue de Paris qui ont fait part de leur souhait de rattachement au quartier de Porchefontaine.

Intéressés par le groupe de travail sur le zonage : André Montialoux, Pierre Arnaud, Janine Meurin, David Crépy, Dominique Walgraeve.

VII. Affichage publicitaire

Le quartier de Porchefontaine permettrait, semble-t-il, d'installer plus facilement des affiches publicitaires car il n'appartient pas au secteur sauvegardé. L'entrée de Versailles est enlaidie par ces panneaux. Il faut savoir, cependant comme le fait remarquer un membre du Conseil, que ces panneaux rapportent de l'argent et aider les loueurs d'emplacement à payer leur taxe d'habitation.

VIII. Points divers

Ouverture du passage Ploix-Chantiers : date prévisible, courant avril. Horaires d'ouverture liés aux horaires de travail du gardien : 7 h à 19 h du 1^{ER} septembre au 30 avril, 7 h à 21 h du 1^{er} mai au 31 août.

Edition prochaine du livre « Porchefontaine au coin de la rue » par le service des Archives Municipales, portant sur le développement urbain du quartier. A cette occasion, des conférences et interventions sont envisagées auxquelles pourraient participer un certain nombre de personnalités du quartier ainsi qu'une nouvelle exposition sous le pont de chemin de fer sur les rues de Porchefontaine.

Fin de la réunion à 23 h 15